

Association F.J.E.P.

5, rue d'En Haut
62760 PAS EN ARTOIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Association F.J.E.P.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'association F.J.E.P.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le

code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2023-03 et son incidence sur la présentation comptable des comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressées aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lille, le 30 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

REVILENS

François LORIDAN

Associé

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	88 703	88 703		
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	64 769	43 447	21 323	29 591
	Autres immobilisations corporelles	160 830	89 885	70 945	113 987
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	900		900	900	
TOTAL (I)		315 203	222 036	93 167	144 479
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				1 536
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	26 940		26 940	8 691
	Autres créances	129 236		129 236	93 329
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	97 749		97 749	139 054	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	12 039		12 039	5 682
	TOTAL (II)	265 964		265 964	248 292
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		581 166	222 036	359 131	392 771
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an 900					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	165 571	180 438
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(20 794)	(14 866)
	Total des fonds propres	144 777	165 571
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
Provisions	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	58 341	93 341
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	58 341	93 341
	Total des fonds associatifs	203 118	258 912
Fonds dédiés	Provisions pour risques	18 769	13 423
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	Total des provisions	18 769	13 423
DETTES (1)	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	60 000	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
ENGAGEMENTS DONNES	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 938	29 564
	Dettes fiscales et sociales	33 429	32 243
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 662	4 912
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	4 216	53 716
	Total des dettes	137 244	120 436
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		359 131	392 771
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(20 794,08)	(14 866,21)
(1) Dont à moins d'un an		82 890	120 436
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 263	2 445
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	5 093	10 756
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	89 343	45 138
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	426 901	412 425
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		21 360
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		13 986
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	600	
	Autres produits	3 397	
	Total des produits d'exploitation	527 597	506 110
	Achats de marchandises	4 672	10 236
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	109 922	134 946
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	14 720	7 394
	Salaires	307 495	277 053
	Cotisations sociales	48 991	53 805
	Dotation aux amortissements et dépréciations	54 954	29 860
	Dotation aux provisions	5 346	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	2 360	
	Total des charges d'exploitation	548 460	513 294
RESULTAT D'EXPLOITATION		(20 863)	(7 184)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(20 863)	(7 184)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		377	1 408
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			377	1 408
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées		308	
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			308	
RESULTAT FINANCIER			69	1 408
RESULTAT COURANT avant impôts			(20 794)	(5 776)
	Produits exceptionnels			17 055
	Charges exceptionnelles			26 145
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(9 090)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			527 974	524 573
TOTAL DES CHARGES			548 768	539 439
EXCEDENT ou DEFICIT			(20 794)	(14 866)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Ces comptes annuels ont été établis le **29/06/2026**.

Le bilan de l'exercice présente un total de **359 131** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **527 974** euros et un total **charges** de **548 768** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-20 794** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2022-06 complété du 2023-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations à compter du 01/01/2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des points ci-dessous:

Changements comptables

- Transferts de charges: les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie ou d'aides à l'embauche, des organismes de formation figurent désormais en compensation des charges de personnel
- Résultat exceptionnel: les opérations de cessions / sorties d'immobilisations figurent désormais dans le résultat d'exploitation

Changement de présentation

Compte de résultat:

- Le résultat exceptionnel est désormais synthétisé sur deux lignes dans le compte de résultat

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Bilan:

- Les charges constatées d'avance sont remontées désormais au niveau des créances
 - Les avances et acomptes sur immobilisations sont regroupés dans les immobilisations encours
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale de vie prévue :

➤Constructions	5 ans
➤Agencements et aménagements des constructions	5 ans
➤Matériel et outillage	1 à 5 ans
➤Matériel de transport	1 à 5 ans
➤Matériel de bureau	1 à 3 ans

Il n'a pas été constaté de composant sur les immobilisations de l'Association.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de retraite

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

Le montant total de l'engagement s'élève à la clôture de l'exercice à 18 768.60 €.

Il a été retenu, les indicateurs suivants:

- Taux de charges sociales:25%
- Taux d'évolution des salaires:1% par an

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

- Age de départ à la retraite: 62 ans
- Modalité de départ à la retraite retenue: départ volontaire
- Table de mortalité utilisée: 1988-1990

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Faits caractéristiques de l'exercice

L'Association bénéficie d'aides en nature qui ne sont pas valorisées dans les comptes annuels.

Ces aides sont suivantes:

Des bénévoles, élus au Conseil d'Administration, aident l'Association pour la gestion, l'administration et la représentation. Ce bénévolat est estimé à 1 800 heures par an.

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	180 438			14 866	165 571
Autres réserves					
Report à nouveau		(14 866)	14 866		
Excédent ou déficit de l'exercice	(14 866)	14 866		20 794	(20 794)
Situation nette	165 571		14 866	35 660	144 777
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	93 341			35 000	58 341
Provisions réglementées					
TOTAL	258 912		14 866	70 660	203 118

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

--

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	21 343					21 343
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement	67 361					67 361
	Instal technique, matériel outillage industriels	66 733		1 536		3 500	64 769
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	142 883					142 883
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 840		2 107			17 947
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		314 160		3 643		3 500	314 303
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	900					900
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	900					900
TOTAL		315 060		3 643		3 500	315 203

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			21 343			21 343
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			67 361			67 361
	Instal technique, matériel outillage industriels			37 142	9 805	3 500	43 447
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			36 259	41 936		78 195
	Matériel de bureau, mobilier			8 477	3 214		11 691
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			170 581	54 954	3 500	222 036	
TOTAL				170 581	54 954	3 500	222 036

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		33 924
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FACTURES NON</i>	<i>10 410</i>	10 410
Dettes fiscales et sociales <i>DETTES PROV./CONGES PAYES</i> <i>CHARG.SOCIALES S.CONGES</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>16 500</i> <i>3 083</i> <i>3 931</i>	23 514

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		12 039	12 039
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			12 039

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		4 216	4 216
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			4 216

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	900		900
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	26 940	26 940	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 619	3 619	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	124 479	124 479	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 138	1 138	
	Charges constatées d'avance	12 039	12 039	
	TOTAL DES CREANCES	169 115	168 215	900
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	60 000	5 646	54 354	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	20 938	20 938		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	17 646	17 646		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 852	11 852		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 931	3 931		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	18 662	18 662		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 216	4 216		
	TOTAL DES DETTES	137 244	82 890	54 354	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	60 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Répartition des effectifs par catégorie

	31/12/2025	Effectif moyen employé pendant l'exercice
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers	
	Employés, techniciens, agents de maîtrise	10
	Cadres et ingénieurs	
	Autres catégories	
	TOTAL	10

--

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 540	3 300	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	3 540	3 300	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l’article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--